

PAYSALIA

LE SALON PAYSAGE, JARDIN & SPORT

2-4 DEC. 2025 - EUREXPO LYON, FRANCE

Paysalia Innovations Awards

Du 2 au 4 décembre 2025 – Lyon, France

REGLEMENT DU CONCOURS PAYSALIA INNOVATION AWARD 2025

Organisateurs :

GL events Exhibitions
59 Quai Rimbaud
CS 50 056
69 285 Lyon Cedex 02

Unep – Les Entreprises du Paysage
La Maison du Paysage
11 rue de Lourmel
75015 Paris

Paysalia Innovations Awards

Du 2 au 4 décembre 2025 – Lyon, France

1. ORGANISATEURS

Le concours intitulé « Paysalia Innovations Awards » est organisé par GL events Exhibitions (gestion des inscriptions et du service business Paysalia Rocalia Innovation Booster) et par l'Unep – Les entreprises du Paysage (coordination pour l'instruction des dossiers), dans le cadre du salon Paysalia. Un jury interprofessionnel assurera la sélection des nominés et désignera les lauréats.

2. OBJECTIF

Les Paysalia Innovations Awards ont pour vocation de promouvoir les produits, procédés, matériels, végétaux et services présentés lors du salon Paysalia et qui se distinguent par leur caractère innovant, leur intérêt pour la filière du paysage et leurs bénéfices en termes de développement durable.

3. MODALITES DE PARTICIPATION AU CONCOURS

La candidature aux Paysalia Innovations Awards est gratuite et ouverte à tous les exposants du salon Paysalia.

Les exposants peuvent également choisir de souscrire au service business "Paysalia Rocalia Innovation Booster", destiné à valoriser leur innovation ou nouveau produit à travers les différents outils de communication du salon :

- Plateforme des nouveautés accessible sur le site www.paysalia.com et l'application mobile du salon,
- Dossier de presse officiel,
- Plan interactif,
- Réseaux sociaux,
- Et l'espace d'exposition « Innovation Booster » situé dans la galerie d'accès au hall 6.

Ce service est proposé au tarif de 850 € HT par produit exposé physiquement à l'entrée du salon, ou 700 € HT par produit ou service présenté sur borne digitale

La souscription au service « Innovation Booster » est entièrement facultative et n'a aucune incidence sur la participation ni sur la sélection au concours. Le concours reste gratuit et indépendant de tout service payant.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier le présent concours en cas de force majeure ou de tout événement indépendant de leur volonté, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée à ce titre.

4. SELECTION DES CANDIDATS

Paysalia Innovations Awards

Du 2 au 4 décembre 2025 – Lyon, France

Le candidat est obligatoirement un fournisseur exposant ou coparticipant au salon Paysalia.

Les produits, matériels ou services¹ qui pourront être proposés par les fournisseurs peuvent être liés à toute catégorie de la nomenclature du salon :

- Aménagement extérieur
- Aménagement urbain
- Art de vivre / Décoration
- Conception
- Eclairages
- Entretien et traitement
- Environnement
- Gazons
- Golfs / Terrains de sports
- Matériaux
- Matériel et fournitures
- Optimisation pour la ressource eau / Arrosage
- Piscines et spas
- Production végétale / Pépiniériste
- Services
- Véhicules utilitaires

Les dossiers de candidature au Paysalia Innovations Awards seront étudiés dans la limite d'un par exposant.

5. DEPOT DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est disponible sur l'espace client en ligne du site web www.paysalia.com. Il sera transmis aux fournisseurs exposants ou coparticipants par l'équipe du salon Paysalia.

Le dossier de candidature **doit être complété en ligne au plus tard le vendredi 24 octobre 2025.**

Le dossier doit être déposé en français ou en anglais.

Toute candidature non conforme au présent règlement ne pourra être prise en compte et sera considérée comme nulle.

Toute candidature ne remplissant pas les conditions d'éligibilité, ou faite au moyen de renseignements incomplets, erronés voire frauduleux sera refusée.

6. DEROULEMENT DE LA SELECTION

Les dossiers seront transmis aux membres du jury à l'issue de la phase de candidature, afin qu'ils soient étudiés personnellement.

¹ Par simplification, on utilisera dans la suite de ce document le terme « produit » pour « produit, matériel ou service ».

Paysalia Innovations Awards

Du 2 au 4 décembre 2025 – Lyon, France

Le jury établira la liste des nominés sur la base des critères innovants des produits proposés.

Les nominés seront confirmés au plus tard le vendredi 21 novembre 2025.

Le jury se réunira sur le salon le mardi 2 décembre 2025 pour échanger avec les nominés, délibérer et sélectionner les produits lauréats des Paysalia Innovations Awards. C'est à cette date que les lauréats seront confirmés définitivement.

Les résultats feront l'objet d'une publication sur le site www.paysalia.com et par courriel aux participants.

7. JURY

Le jury est composé d'entrepreneurs du paysage, de paysagistes-concepteurs, de producteurs, de représentants de services espaces verts de collectivités, de journalistes et d'experts issus des différents organismes, fédérations et centres techniques de la filière du paysage.

Les membres du jury rendent leurs décisions de manière discrétionnaire, ils ne sont pas dans l'obligation de motiver leurs décisions. Les décisions du jury sont définitives au regard des critères du concours.

8. CRITERES DE NOTATION

Chaque dossier devra être complet au niveau des rubriques à renseigner, en restant le plus synthétique possible.

Le jury accordera une importance :

- À l'argumentaire développé pour chaque réponse. Il est attendu que ces arguments soient illustrés par des faits et des actions concrètes.
- À la stratégie générale de l'entreprise en matière d'innovation, de responsabilité sociétale et de développement durable.
- Aux références mentionnées par les candidats. Le jury se réserve le droit de les contacter.

Le jury évaluera la pertinence du produit présenté sur le marché, son caractère innovant, son originalité ainsi que ses bénéfices d'un point de vue environnemental, social et économique.

Le jury se réserve le droit de refuser un dossier si celui-ci n'est pas suffisamment abouti, novateur ou s'il ne correspond pas à l'esprit du concours.

9. PRIX

Les candidats retenus comme « Nominés » bénéficieront :

Paysalia Innovations Awards

Du 2 au 4 décembre 2025 – Lyon, France

- D'une présence dédiée dans le parcours "Paysalia Innovations", la liste officielle des exposants, et le dossier de presse
- D'un totem officiel "Nominé" à apposer sur leur stand pendant toute la durée du salon
- D'une annonce sur les réseaux sociaux du salon
- De la délivrance d'un logo officiel "Nominé Paysalia Innovations Awards"

Les produits / services nominés seront présentés sur le stand des exposants.

Les candidats lauréats bénéficieront :

- D'un totem spécifique « lauréat » à disposer sur leur stand
- D'une annonce sur les réseaux sociaux et sur le site web du salon
- D'une présentation dans un communiqué de presse dédié
- D'un article dans la rubrique Actualités du site web
- D'un logo « Lauréat Paysalia Innovations Awards »
- D'une remise des prix organisée sur le salon
- D'une mise en avant de leur produit et de la valorisation de leur classement sur l'Espace Paysalia Rocalia Innovation Booster
- D'une présentation de leur produit dans les supports de communication de l'Unep – Les Entreprises du Paysage.

NB : Une nomination dans une catégorie ne constitue en aucun cas une désignation comme lauréat. Elle représente la dernière phase de présélection avant le vote final du jury, seul apte à désigner officiellement les lauréats des Paysalia Innovations Awards

Le jury se réserve le droit de remettre en plus des Paysalia Innovations Awards, un et/ou des prix spécifique(s) si une innovation se démarque des autres :

Coup de cœur à la production végétale Française

Ce prix vise à valoriser les producteurs de l'horticulture et des pépinières qui développent des innovations pour la filière (variétales, process, emballages, écoconception, économie circulaire, etc.)

Coup de cœur du village startup

Ce prix vise à récompenser la startup exposant sur le village dédié qui développe une solution particulièrement innovante pour les gestionnaires d'espaces verts.

Les organisateurs se réservent le droit de remettre également un et/ou des prix spécifique(s) :

Coup de cœur du public

Pour récompenser l'innovation favorite des visiteurs professionnels et des exposants du salon.

Coup de cœur des étudiants

Pour récompenser l'innovation favorite des étudiants en horticulture et en paysage.

10. CEREMONIE DE REMISE DE PRIX

Paysalia Innovations Awards

Du 2 au 4 décembre 2025 – Lyon, France

Une cérémonie de remise de prix pour annoncer les lauréats sera organisée le mardi 2 décembre 2025 de 17h00 à 18h00 sur le salon.

11. CONFIDENTIALITE & DONNEES PERSONNELLES

Les informations techniques ou stratégiques transmises par les participants, sous réserve qu'elles ne soient pas déjà publiques ou librement accessibles, communiquée aux organisateurs par les participants dans le cadre du concours, sont couvertes par la confidentialité. Les organisateurs s'engagent à ne pas divulguer, transmettre ou exploiter ces informations en dehors des besoins liés à l'organisation et au bon déroulement du concours. Cette obligation s'applique pendant toute la durée du concours

Certaines données à caractère personnel sont nécessaires pour la participation, désignation des gagnants et communication autour du concours. Elles sont traitées sous la responsabilité de GL events Exhibitions Opérations et Unep – Les Entreprises du Paysage, dont les coordonnées figurent en première page du présent Règlement. Les traitements sont fondés sur l'exécution du contrat de participation au concours et sur l'intérêt légitime des organisateurs à en assurer la promotion. Les participants disposent des droits d'accès, rectification, effacement, opposition, limitation, et du droit de porter réclamation auprès de la CNIL. Pour exercer leurs droits, les participants peuvent contacter l'adresse courriel dpglex@gl-events.com. Les données sont susceptibles d'être conservées pendant 3 ans à compter de la fin du concours, sauf obligation légale contraire. Aucune donnée ne sera transférée à des tiers sans information préalable ni consentement si requis.

12. DROIT A L'IMAGE

Les participants consentent à l'usage de leur image pour la promotion du concours, pour une durée limitée de 3 ans, sur tous supports (web, presse, réseaux sociaux) et respectant leur droit d'opposition ou d'effacement sur demande.

13. UTILISATION DU LOGO

L'usage du logo est strictement réservé aux nominés et lauréats. Tout usage doit respecter la charte graphique fournie et obtenir la validation écrite des organisateurs

14. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce concours implique le plein accord des candidats à l'acceptation de ce règlement et aux décisions concernant tout aspect du concours, décisions qui seront définitives et exécutoires.